

AFFAIRE N° 15. - Approbation de l'avenant n° 1 au marché approuvé le 30 JUIN 1970, relatif aux travaux d'extension du réseau d'A.E.P. de la Montagne.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la SEGEFOM un avenant n° 1 au marché approuvé le 30 JUIN 1970, relatif aux travaux d'extension du réseau d'A.E.P. de la MONTAGNE.

Les travaux du présent avenant consistent en l'amélioration de l'adduction de l'extension par remplacement d'une section de canalisation existante sur une longueur de 500 mètres en amont du branchement du réservoir.

Le montant du marché initial est porté de 10 347 293 Frs CFA à 13 458 648 Frs CFA.

Le délai d'exécution des travaux est prolongé de 4 mois et demi.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - article 2 313-21 du Budget de 1971 (crédits reportés).

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Sur les travaux d'adduction d'eau de la Montagne, il nous reste un reliquat de crédit qui ne peut être utilisé que pour une opération rattachée au même marché ; or la conduite d'amenée au réservoir du Ruisseau Blanc est justement insuffisante. Je vous demande donc d'approuver cet avenant.

M. TESSIER. - Quel est le diamètre des tuyaux prévus ? Il faut prévoir des dimensions de tuyaux suffisantes qui permettront aux pompiers de brancher leurs pompes dessus, en cas d'incendie. Il serait bon de vérifier, pour ne pas avoir à refaire le travail plus tard.

LE MAIRE. - Le diamètre des tuyaux passe de 80 mm à 100 mm.

M. LAURET. - Monsieur le Maire, je me permets d'insister sur le problème des piscines qui se construisent à la Montagne. Cela crée des difficultés dans certains secteurs où il manque de l'eau.

LE MAIRE. - Le problème de l'eau à la Montagne va bientôt être résolu puisqu'il y a un projet de doublement de la canalisation. Je ne sais pas si nous pouvons interdire aux gens de faire construire des piscines !

M. LAURET. - Il faudrait peut-être instituer un tarif spécial car pendant que des gens profitent de leurs piscines, d'autres sont sans eau !

LE MAIRE. - Les piscines fonctionnent avec des stations d'épuration. La même eau sert pendant un mois.

M. LAURET. - Quelquefois, lorsque plusieurs personnes viennent leurs piscines le même jour, le secteur du dixième est complètement privé d'eau.

M. BOYER Eric. - Il est évident que le problème soulevé par Monsieur LAURET risque de se poser. Il faudrait faire quelque chose pour les personnes qui manquent d'eau.

M. LAURET. - La solution du doublement de la canalisation est excellente, mais elle n'est pas immédiate, et actuellement, dans certains secteurs, les gens manquent d'eau. Il est donc naturel que les gens soient mécontents.

Ceux qui ont une piscine pourraient, à ce moment, se priver de la vider ou de la remplir.

M. LE MAIRE. - S'il y a une pénurie d'eau à la Montagne, nous demanderons aux gens qui ont une piscine de bien vouloir restreindre leur consommation et de faire preuve de sens civique.

M. Jack APPEJEE. - Il y a eu des coupures d'eau, quand nous avons fait l'alimentation de la Léproserie.

LE MAIRE. - Ces coupures vont-elles se prolonger ?

M. Jack APPEJEE. - Non, les travaux sont terminés.

LE MAIRE. - Les coupures d'eau étant donc dues aux travaux, pour l'alimentation de la Léproserie, tout va bien maintenant.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
le 8 juillet 1977
L. A. Appel
Recevable général
signe: Ph. Kessler

pour copie certifiée conforme
le Directeur des affaires financières
signe: M. C. ALARCON